

DELIBERATION N° 85/10-01 - CONVENTION DE DENEIGEMENT/AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE

Monsieur CHONE rappelle à l'Assemblée sa décision du 22 Mai 1984, N° 84/05-03, confirmant la clause d'indexation à la convention de déneigement passée avec la Commune de FLEVILLE votée en date du 26 Avril 1983.

Cette décision étant contestée par Monsieur le Préfet, Commissaire de la République, il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ester en justice.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice,
- de confier à Maître BLOCH, Avocat à NANCY, la défense des intérêts de la Ville de LUDRES.